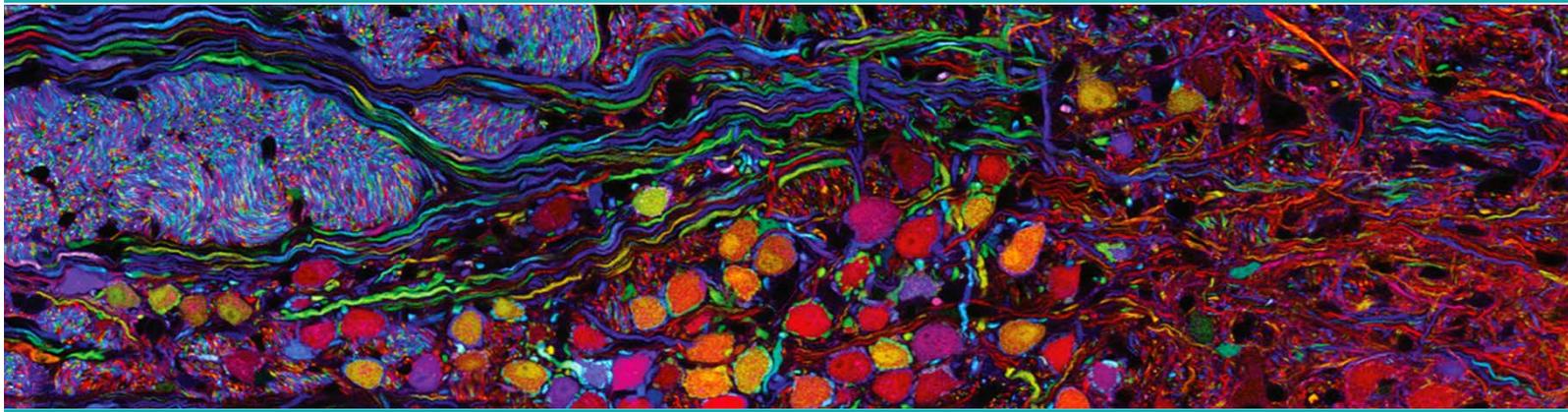


Programme Gradué Sciences du vivant



Appel à candidatures :

Bourse d'excellence du Programme Gradué PSL Sciences du Vivant à destination des étudiants du Master Sciences du Vivant, Parcours Biologie Intégrative et Physiopathologie (Master 1) Parcours PhysioPathologie Intégrative (Master 2)

Le Programme Gradué Sciences du Vivant de l'Université PSL lance un appel à candidature pour deux bourses d'excellence pour deux étudiants inscrits en master au titre de l'année universitaire 2025-2026.

La bourse est de 1000 euros par mois sur 10 mois (d'octobre 2025 à juillet 2026).

Critères d'éligibilité:

Peuvent candidater, au titre de l'année universitaire académique 2025/26, les candidats admis en Master Sciences du Vivant (SDV)

- dans le parcours Biologie intégrative et Physiopathologie (Master 1) ou
- dans le parcours PhysioPathologie Intégrative (Master 2).

Le master SDV est en effet affilié au Programme Gradué Sciences du Vivant pour ces parcours.

Les candidats doivent avoir des intérêts scientifiques qui correspondent à ceux du [Programme Gradué Sciences du Vivant](#).

Les candidats sélectionnés s'engagent à réaliser leur stage de recherche (6 mois) dans une équipe affiliée au PG Sciences du Vivant dont la liste figure dans [Programme Gradué Sciences du Vivant](#), onglet « recherche ».

Critères de sélection :

Les critères majeurs pour accorder la bourse sont l'excellence du dossier académique et la justification de la demande de bourse.

Modalités de candidature :

Le dossier de candidature sera adressé par courriel, sous format PDF et en un seul fichier, jusqu'au **11 avril 2025** aux adresses suivantes : isabelle.lagroye@ephe.psl.eu et sophie.thenet@ephe.psl.eu

Il comprend :

- 1) Une lettre de candidature détaillant l'adéquation des intérêts scientifiques du candidat avec [ceux du PG](#) et les raisons pour lesquelles le candidat aurait particulièrement besoin de cette bourse pour réaliser ses études.
- 2) Un CV détaillé, ainsi que les relevés de notes de l'année précédente (L3 pour les M1, M1 pour les M2).
- 3) Une lettre de recommandation académique
- 4) Une lettre de recommandation d'un tuteur scientifique (responsable de stage) obligatoire pour les M2 (facultatif pour les M1)
- 5) Les autres bourses ou aides financières dont bénéficie le candidat doivent être mentionnées

⚠ Tout dossier incomplet ou soumis hors délai ne sera pas évalué par la commission.

Le jury publiera le résultat fin juin 2025.

Conditions d'octroi :

En acceptant la bourse, les lauréats s'engagent :

- 1) à réaliser leur stage dans un laboratoire affilié au PG Sciences du Vivant
- 2) à ne pas demander d'aménagement de scolarité, excepté pour cause de pathologie impactant la scolarité
- 3) à mener leur année scolaire à terme.

Contact & informations :

Pour toutes questions : isabelle.lagroye@ephe.psl.eu

Plus d'informations sur le [programme gradué Sciences du Vivant de PSL et ses laboratoires](#).